

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 311**27 avril 2001****SOMMAIRE**

Alkor-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14888	Hochston S.A.H., Luxembourg	14887
Arkhe, S.à r.l., Garnich	14889	Holco S.A., Luxembourg	14905
Aslosam Management S.A., Luxembourg	14889	Horsburgh & Co S.A., Luxembourg	14900
Aslosam Management S.A., Luxembourg	14889	Horsburgh & Co S.A., Luxembourg	14901
Atlantico S.A.H., Luxembourg	14891	Hottinger International Asset Management S.A., Luxembourg	14905
Atlantico S.A.H., Luxembourg	14891	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	14906
Aulux S.A., Luxembourg	14892	HSG Reinsurance S.A., Luxembourg	14906
Auto-Discount, S.à r.l., Syren	14892	HSG Reinsurance S.A., Luxembourg	14906
Bairri-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14897	Hypromat Benelux S.A., Luxembourg	14907
Bairri-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14897	Hypromat Benelux S.A., Luxembourg	14907
Bairri-Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14897	Hypromat Benelux S.A., Luxembourg	14907
Berkley & Simons Holding S.A., Luxembourg	14892	I C H, International Contacts Holding S.A., Hesper- ange	14895
Berkley & Simons Holding S.A., Luxembourg	14892	IBI Consulting, S.à r.l., Olm	14902
(Le) Coiffeur, S.à r.l., Luxembourg	14918	ICA Reinsurance S.A., Luxembourg	14908
Eurosanté S.A., Luxembourg	14898	Immo Sharp S.A., Hunsdorf	14909
Eurosanté S.A., Luxembourg	14898	Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14907
Eurosanté S.A., Luxembourg	14898	Intercity Development S.A.H., Luxembourg	14891
Eurosanté S.A., Luxembourg	14898	Intercity Development S.A.H., Luxembourg	14891
euSign S.A., Luxembourg	14893	International Data Processing Luxembourg S.A., Strassen	14910
euSign S.A., Luxembourg	14893	Isor 2000 S.A., Pétange	14885
euSign S.A., Luxembourg	14894	IXO International S.A., Luxembourg	14910
euSign S.A., Luxembourg	14895	Jonas Holding S.A., Luxembourg	14911
Future Holding S.A.H., Luxembourg	14920	Karos, S.à r.l., Luxembourg	14912
G.C.L. S.A., Luxembourg	14889	Kevken, S.à r.l., Luxembourg	14912
G.E.C. Consulting S.A., Luxembourg	14897	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembourg	14913
Ganesh S.A. Holding, Senningerberg	14896	Kombassan Holdings S.A. 1929, Luxembourg	14914
Ganesh S.A. Holding, Senningerberg	14896	Korsnäs Re S.A., Luxembourg	14915
Genesis S.A., Luxembourg	14899	Kyle S.A., Luxembourg	14917
Goodlands Holding S.A., Luxembourg	14899	Kyle S.A., Luxembourg	14917
Goodlands Holding S.A., Luxembourg	14900	Kyle S.A., Luxembourg	14918
GuardOne International S.A., Luxembourg- Kirchberg	14902	L. CAP. S.A.H., Senningerberg	14905
Hawk International Holdings S.A.H., Senninger- berg	14902	L. CAP. S.A.H., Senningerberg	14905
Hawk International Holdings S.A.H., Senninger- berg	14902	La Marre S.A., Luxembourg	14923
Herencia S.A., Senningerberg	14903	La Marre S.A., Luxembourg	14923
Herencia S.A., Senningerberg	14903	La Marre S.A., Luxembourg	14923
Hochston S.A.H., Luxembourg	14887	La One S.A., Luxembourg	14915
		Laranaga Holding S.A., Senningerberg	14916

Laranaga Holding S.A., Senningerberg	14916	Mast Enterprises S.A., Luxembourg	14926
Latam International S.A., Senningerberg	14909	Media-Pool, S.à r.l., Luxembourg	14927
Latam International S.A., Senningerberg	14909	Melusine Productions S.A., Luxembourg-Howald .	14927
Lead Auto S.A., Luxembourg	14917	Mental Equipment S.A., Munsbach	14927
Lekeren Holding S.A.H., Senningerberg	14919	Montalbano One S.A., Luxembourg	14915
Lekeren Holding S.A.H., Senningerberg	14919	Monterey Services S.A., Luxembourg	14926
Little India, S.à r.l., Luxembourg	14920	Monterey Services S.A., Luxembourg	14926
Lockwood International Holding S.A., Luxem- bourg	14888	MTT Services International S.A., Luxembourg . . .	14886
Lockwood International Holding S.A., Luxem- bourg	14888	Multi-National Finance Holding S.A., Luxembourg .	14911
Lockwood International Holding S.A.H., Luxem- bourg	14888	NB Reinsurance S.A., Luxembourg	14916
Lohmann Etiketten, S.à r.l., Luxembourg	14923	Oreda S.A.H., Luxembourg	14908
Lola S.A.H., Munsbach	14882	Oreda S.A.H., Luxembourg	14908
Luxclean, S.à r.l., Steinsel	14914	Posten Reinsurance S.A., Luxembourg	14918
Madeira, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	14886	RCI Lux. Investments, S.à r.l., Luxembourg	14924
Magnolithe, S.à r.l., Luxembourg	14883	Realco, S.à r.l., Kayl	14896
Maintenance S.A., Munsbach	14926	Resource Tax S.A., Luxembourg	14927
Maison-Er, S.à r.l., Luxembourg	14925	Resource Tax S.A., Luxembourg	14928
Market Research Group S.A., Luxembourg	14926	S.L.G.I. Auto S.A., Soleuvre	14884
Mast Consult S.A., Munsbach	14885	Seco Safe S.A., Luxembourg	14919
		Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxem- bourg	14882
		Stecatex S.A., Kautenbach	14903

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall».

R. C. Luxembourg B 49.793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(62972/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.241.

Assemblée générale 2000 - Comptes 1999

Conseil d'administration

Monsieur Lars-Göran Bergström, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm;

Monsieur Jan Freudmann, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm;

Monsieur Jos Hemmer, SEB PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg;

Monsieur Jan Siling, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm;

Monsieur Zaid Pedersen, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm.

Réviseur indépendant

ERNST & YOUNG.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mars 2000

L'assemblée générale du 15 mars 2000 a réélu comme administrateurs Messieurs Lars-Göran Bergström, Jan Freudmann, Jos Hemmer, Jan Siling et Zaid Pedersen.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

La Fiduciaire PricewaterhouseCoopers a été élue comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après la fin de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(63034/682/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MAGNOLITHE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.
H. R. Luxemburg B 19.102.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend, den zwanzigsten Oktober, um 16.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., mit Sitz in L-1340 Luxemburg, 3, place Winston Churchill,

hier vertreten durch Herrn Gerhard Nellinger, Berater, beruflich wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

2.- Herr Dr. Axel Thomas, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in L-1626 Luxemburg, 4, rue des Girondins,

hier vertreten durch Herrn Gerhard Nellinger, vorgenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAGNOLITHE, S.à r.l., mit Sitz in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen, H.R. Luxemburg Sektion B Nummer 19.102, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Niederkerschen residierenden Notar Reginald Neuman am 4. Dezember 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 8 vom 10. Januar 1985, und deren Satzung abgeändert wurde durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Marc Elter am 27. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 251 vom 27. Juli 1990, in Liquidation gesetzt, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juli 2000, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, und einer Auflösungs- und Liquidationsurkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

2.- Dass das Gesellschaftskapital fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) beträgt, eingeteilt in fünf-hundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), alle voll eingezahlt.

3.- Dass die Komparenten einzige und alleinige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft sind und dass sie gemäss übereinstimmender Tagesordnung folgende Beschlüsse genommen haben:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst nach Vorlegung den Bericht des Kommissars der Liquidation zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Bericht des Liquidators zu genehmigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dem Liquidator und dem Kommissar der Liquidation Entlastung für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft in L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen aufbewahrt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2000, vol. 511, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. November 2000.

J. Seckler.

(62974/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

S.L.G.I. AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 52.712.

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem, dénommée S.L.G.I. AUTO S.A., R.C. B no 52.712,

constituée originellement sous la dénomination de S.L.G.I. SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION IMMOBILIERE S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 12 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3 du 3 janvier 1996,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prêtre notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 579 du 28 juillet 1999

et modifiée en vertu d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 septembre 2000, enregistrée à Luxembourg A.C. le 11 septembre 2000, vol. 541, fol 82, case 7, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Patrick Aubry, administrateur de société, demeurant à B-6791 Athis, 37A, rue des Sports, qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Segond, employé privé, demeurant à L-3858 Schifflange, 33, rue Denis Netgen.

Il est appelé au fonction de scrutateur Monsieur Georges Delcourt, administrateur de société, demeurant à F-69850 Santonay Camp, 1, Avenue Bartharey.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement,

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Révocation d'un administrateur
- 2.- et Nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer de sa fonction d'administrateur, Monsieur Nicolas Verger, demeurant à L-1210 Luxembourg, 3, rue Barbe.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur à partir de ce jour, Monsieur Xavier Segond, prêtre.

Composition actuelle du conseil d'administration:

- Monsieur Patrick Aubry, prêtre;
- Monsieur Georges Delcourt, prêtre;
- Monsieur Xavier Segond, prêtre.

Administrateur-Délégué:

Monsieur Patrick Aubry, prêtre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: P. Aubry, X. Segond, G. Delcourt, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2000, vol. 864, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2000.

N. Muller.

(63040/224/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MAST CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 26.743.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

(62627/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

ISOR 2000, Société Anonyme.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 68.221.

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ISOR 2000, avec siège à Pétange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro 68.221, constituée sous la dénomination de C.E.I.P., suivant acte notarié du 5 janvier 1999, publié au Mémorial C, N° 261 du 15 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C, N° 961 du 15 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social et modification afférente de l'article 2 alinéa 2 des statuts.
2. Démission de Monsieur Isaac Mimran comme administrateur-délégué, et nomination en son remplacement de Monsieur Jean Tressel.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et de donner la teneur suivante à l'article 2 alinéa 2 des statuts:

Art. 2. Alinéa 2. La société a également comme objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de bijoux-joaillerie et accessoires, lunettes et optiques, lentilles de contact et accessoires s'y rattachant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Isaac Mimran comme administrateur-délégué, et nomme en son remplacement Monsieur Jean Tressel, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus-Claude, S. Arosio, J. Tressel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2000, vol. 864, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 novembre 2000.

G. d'Huart.

(62941/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MTT SERVICES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.070.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2000, vol. 318, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MTT SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Signature

(62647/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2000.

MADEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, Coin rue du Moulin et rue du X Septembre.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Lurdes do Rosario Franco Gonçalves, ouvrière, épouse de Monsieur Joseph Manuel Dos Santo, demeurant à L-4103 Lallange, 9, Cité Rasquin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1. La société prend la dénomination de MADEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie, d'alimentation générale et d'articles de ménage, ainsi que de leurs accessoires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites par Madame Lurdes do Rosario Franco Gonçalves, ouvrière, épouse de Monsieur José Manuel Dos Santos, demeurant à L-4103 Lallange, 9, Cité Rasquin et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constat, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements. Sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs (frs. 30.000,-)

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, Coin rue du Moulin et rue du X Septembre.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Manuel Dos Santos Pereira, commerçant, demeurant à L-4121 Esch-sur-Alzette, 127, rue Victor Hugo, ici présent et ce acceptant.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Madame Lurdes do Rosario Franco Conçalves, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gonçalves, J. M. Dos Santos Pereira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 65, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 novembre 2000.

T. Metzler.

(62769/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HOCHSTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.582.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour HOCHSTON S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(62921/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HOCHSTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.582.

L'assemblée générale statutaire du 20 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour HOCHSTON S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62920/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ALKOR-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.381.

—

Suite à la cession de parts du 1^{er} août 2000, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

JACANA INVESTMENTS LIMITED, Gilbratar,	499 parts sociales
AGN - HORSBURGH & CO, S.à r.l.	1 part sociale

J. Zent

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62794/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LOCKWOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 37.333.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62968/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LOCKWOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 37.333.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62969/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LOCKWOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 37.333.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 octobre 2000 a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 et a décidé la répartition suivante des résultats.

Bénéfice exercice 1998:	146.217 LUF	à la réserve légale
	2.778.106 LUF	report à nouveau
Bénéfice exercice 1999:	133.121 LUF	à la réserve légale
	2.529.285 LUF	report à nouveau

Les mandats des administrateurs et du commissaire ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2001.

Sont administrateurs: Monsieur Jean Schons, demeurant à L-Luxembourg;
Monsieur Fernand Sassel, demeurant à L-Munsbach;
Monsieur Romain Zimmer, demeurant à L-Luxembourg.

est commissaire: LUXREVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour LOCKWOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.H.

F. Sassel / R. Zimmer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62970/664/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ARKHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 6, Cité Bourfeld.
R. C. Luxembourg B 24.883.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garnich, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62798/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ASLOSAM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.223.

Par la présente, la société HIMLEY HOLDINGS CORP donne sa démission du poste d'administrateur de la société ASLOSAM MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, et ce avec effet immédiat à compter du 25 septembre 2000.

HIMLEY HOLDINGS CORP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62799/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ASLOSAM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.223.

Par la présente, M. J. Lemmer donne sa démission du poste d'administrateur de la société ASLOSAM MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, et ce avec effet immédiat à compter du 25 septembre 2000.

J. Lemmer

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62800/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**G.C.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG S.A.,

constituée originellement sous la dénomination de GO CARBON LUXEMBOURG S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467, du 19 septembre 1995;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122, du 11 mars 1996;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242, du 14 mai 1996;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69, du 14 février 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société et de l'article premier des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social de la société et de l'article quatre, premier alinea des statuts.
- 3.- Démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 4.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 5.- Et engagement de la société vis-a-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier la dénomination sociale de la société et de lui donner comme nouvelle dénomination G.C.L. S.A. et décide en conséquence de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination G.C.L. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article quatre, premier alinea des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'import-export de matériel informatique et de télécommunication internet, câble, et mobile.

(le reste sans changement).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société accepte les démissions à compter de ce jour, savoir:

a) de leur fonctions d'administrateur:

- la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDING LIMITED;
- la société de droit irlandais SOLID COMBUSTIBLE IRELAND LIMITED;
- et la société de droit anglais GO CARBON UK LIMITED;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour;

b) de sa fonction d'administrateur-délégué de la prédite société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDING LIMITED;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de nommer comme nouveaux administrateurs à partir de ce jour, pour une durée de six années, savoir:

Monsieur Hومان Jamalian, administrateur de société, demeurant à Téhéran/Iran, Pasdaran Avenue, Golestan 7^{ème} n° 38;

Madame Soheila Jamalian, administrateur de société, demeurant à Téhéran/Iran, Behestan 7^{ème}, rue Maryam n° 43;

Monsieur Mohammad Sadegh Jamalian, administrateur de société, demeurant à Téhéran/Iran, Pasdaran Avenue, Golestan 7^{ème}, n° 38.

De ce qui précède, il résulte que le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Hومان Jamalian, prèdit;
- Madame Soheila Jamalian, prèdite;
- et Monsieur Mohammad Sadegh Jamalian, prèdit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide que vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, M. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000, vol. 864, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2000.

N. Muller.

(62914/224/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(62803/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

L'Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judith Petitjean en remplacement du Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour ATLANTICO S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62804/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(62938/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

L'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A.

CREGELUX

Crédit Générale du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62939/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

AULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 10.863,81 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62805/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

AUTO-DISCOUNT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy.
R. C. Luxembourg B 23.448.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(62806/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

BERKLEY & SIMONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 60.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice:	175.980,- USD
- Affectation à la réserve légale:	2.100,- USD
- Report à nouveau	173.880,- USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62812/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

BERKLEY & SIMONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.658.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie au siège social en date du 30 octobre 2000 a ratifié la nomination comme administrateur de M. Marc Koeune, par le conseil d'administration en date du 12 février 1999.

L'assemblée a également accepté la démission de deux administrateurs, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et a nommé en leur remplacement:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg et

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg. Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée.

En outre, le siège social a été transféré au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62813/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

euSign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.028.

L'an deux mille, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant à Hayange (France), (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme euSign S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 75.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 508 du 17 juillet 2000;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 13 octobre 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme euSign S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article quatre des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 13 octobre 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article quatre des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de dix-sept mille euros (17.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR), par la création et l'émission de mille sept cents (1.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire ALPINE STRATEGIC MARKETING LLC, ayant son siège social au 400, 7th Street NW Suite 101, Washington DC, 2004 (U.S.A.).

V.- Que les mille sept cents (1.700) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société euSign S.A., prédésignée, de sorte que la somme de dix-sept mille euros (17.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 685.778,30 LUF.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2000, vol. 511, fol. 72, case 5. – Reçu 6.858 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62880/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

euSign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62881/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

euSign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.028.

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme euSign S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro 75.028, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 508 du 17 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C,

ayant un capital social souscrit fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cinq mille (5.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Rau, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Erpeldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Démission de Messieurs Fabio Mazzoni, Benoît Georis et Joseph Mayor, en tant qu'administrateurs de la société.
 - 2) Nomination de Monsieur Guy Harles, de Monsieur Vincenzo Rau et de Monsieur Paul Mousel en tant qu'administrateurs de la société.
 - 3) Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société jusqu'à hauteur de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR).
 - 4) Modification conséquente des statuts.
 - 5) Pouvoir au conseil d'administration de prendre des résolutions par voie de circulaire.
 - 6) Modification conséquente des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission à compter de ce jour de Messieurs Fabio Mazzoni, Benoît Georis et Joseph Mayor de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée générale décide de donner entière décharge à ces administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la société, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2001:

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
- Monsieur Paul Mousel, maître en droit, demeurant à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt
- Monsieur Vincenzo Rau, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de la société jusqu'à hauteur de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, le deuxième alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Deuxième alinéa.** Le capital autorisé de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télécopieur ou par courrier électronique certifié avec signature électronique qualifiée, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Sixième résolution

A la suite de la résolution précédente, un paragraphe sera ajouté derrière le cinquième alinéa de l'article quatre (4) des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Sixième alinéa.** Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télécopieur ou par courrier électronique certifié avec signature électronique qualifiée, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Septième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Rau, O. Peters, P. Beissel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2000, vol. 511, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62882/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

euSign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62883/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

I C H, INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 36.151.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 octobre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2000, vol. 511, fol. 73, case 9.

I. Que la société anonyme I C H, INTERNATIONAL CONTACTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, R. C. Luxembourg section B numéro 36.151, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 février 1991, publié au Mémorial C numéro 294 du 30 juillet 1991.

II. Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62934/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GANESH S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 28.315.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GANESH S.A. HOLDING avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 28 juin 1988, publiée au Mémorial C, numéro 251 du 22 septembre 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 552 du 18 novembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège et la suppression du capital autorisé.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg et la suppression du capital autorisé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62907/228/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GANESH S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 28.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(62908/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

REALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 40.701.

Assemblée générale extraordinaire

Décision de l'associé unique en date du 30 mars 2000

En date du jeudi, 30 mars 2000, Monsieur Bruno Georges, gérant administratif, demeurant à Schengen, associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Daniel Doira est révoqué en sa qualité de gérant technique de la société.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau gérant technique, Monsieur Leonel Quinta, couvreur-ferblantier-zingueur, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 44, Avenue de la République, qui accepte.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des 2 gérants pour tout montant dépassant 50.000,- LUF.

Kayl, le 30 mars 2000.

B. Georges / L. Quinta

L'associé unique / Le gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63018/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

G.E.C. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 25, rue Louis XVI.
R. C. Luxembourg B 50.039.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62909/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

BAIRRI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.048.

Par la présente, le soussigné a démissionné en date du 1^{er} juillet 2000 de sa fonction de gérant administratif de la société BAIRRI-LUX S.à r.l.

C. Ferreira Dos Santos.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62809/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

BAIRRI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 63.048.

L'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 19 novembre.

Ont comparu:

- 1- Monsieur Carlos Ferreira Dos Santos, chef de chantier, demeurant à Esch-sur-Alzette 30, rue du Moulin
- 2- Monsieur Horaçio Alves Ferreira, maçon, demeurant à Esch-sur-Alzette 10, rue Boltgen
- 3- Monsieur Arnaldo De Castro Novais, maçon, demeurant à Esch-sur-Alzette 3, rue du Viaduc

Les associés ont pris à l'unanimité la décision suivante:

1) Seule et unique résolution:

Monsieur Arnaldo De Castro Novais déclare céder et transporter par les présentes à:

- Monsieur Carlos Ferreira Dos Santos, prénommé, ici présent et ce acceptant, 85 parts au prix de quatre-vingt cinq mille francs (85.000,- LUF)
- Monsieur Horaçio Alves Ferreira, prénommé, ici présent et ce acceptant, 80 parts au prix de quatre-vingt mille francs (80.000,- LUF)

de la société à responsabilité limitée BAIRRI-LUX, S.à r.l. avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette 30, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 63.048

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1- Monsieur Carlos Ferreira Dos Santos, prénommé, deux cent cinquante-cinq parts sociales	255 parts
2- Monsieur Horaçio Alves Ferreira, prénommé, deux cent quarante-cinq parts sociales	245 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

C. Ferreira Dos Santos / H. Alves Ferreira / A. De Castro Novais.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1999, vol. 531, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62810/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

BAIRRI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 63.048.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2000

Les associés représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

- Est déchargé des fonctions de gérant technique Monsieur Santos Alves José, demeurant à Esch-sur-Alzette 30, rue du Moulin.

C. Ferreira Dos Santos / H. Alves Ferreira

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 537, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62811/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié au Mémorial C numéro 102 du 24 mars 1992.

L'état de l'actif net au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62875/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 102 du 24 mars 1992.

L'état de l'actif net au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62877/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 102 du 24 mars 1992.

L'état de l'actif net au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62876/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 102 du 24 mars 1992.

L'état de l'actif net au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62878/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié au Mémorial C, numéro 102 du 24 mars 1992.

L'état de l'actif net au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(62879/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GENESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.506.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62910/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GOODLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.649.

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GOODLANDS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 61.649, constituée suivant acte reçu le 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 14 février 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Lambert, licenciée en droit (UCL), demeurant à Thibessart (Belgique)

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de LUF 11.973.000,- (onze millions neuf cent soixante-treize mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à un montant de LUF 13.223.000,- (treize millions deux cent vingt-trois mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 11.973 (onze mille neuf cent soixante-treize) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale au nom et pour compte de PARINFID S.A. par conversion partielle d'une dette envers PARINFID S.A. pour un montant de LUF 11.973.000,-.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 11.973.000,- (onze millions neuf cent soixante-treize mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 13.223.000,- (treize millions deux cent vingt-trois mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 11.973 (onze mille neuf cent soixante-treize) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et ceci par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à LUF 11.973.000,- (onze millions neuf cent soixante-treize mille francs luxembourgeois).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 11.973 (onze mille neuf cent soixante-treize) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire: la société de droit suisse PARINFID S.A., ayant son siège social à CH-Lugano (Suisse).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des autres actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes PARINFID S.A., ici représentée par Madame Nicole Lambert, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de LUF 11.973.000,- (onze millions neuf cent soixante-treize mille francs luxembourgeois).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, Réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.
LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.
M. Claude
Réviseur d'entreprises»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à LUF 13.223.000,- (treize millions deux cent vingt-trois mille francs luxembourgeois, représenté par 13.223 (treize mille deux cent vingt-trois) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. De Marco, P. Moinet, N. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 126S, fol. 59, case 3. – Reçu 119.730 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2000.

J. Elvinger.

(62912/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GOODLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.649.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

(62913/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HORSBURGH & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.633.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2000

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans, demeurant à Trier et l'assemblée a élu Monsieur Michel Colaci, demeurant à Soleuvre, scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 250 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

- Karl Horsburgh,
- Michel Colaci,
- Jean Zeimet,

sont élus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

4. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh / B. Hans / M. Colaci

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62923/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HORSBURGH & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.633.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2000

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Madame Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg et l'assemblée a élu M. Michel Colaci, demeurant à Solevre, scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 250 actions étaient représentées et donc l'assemblée peut discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Démissions de Monsieur Jean Zeimet et Monsieur Michel Colaci comme administrateurs de la société.
2. Nomination de Monsieur Frederick Thomas et Monsieur Paul Worth comme nouveaux administrateurs de la société.
3. Renomination et élection des membres du conseil d'administration.

Décisions

1. Les actionnaires ont accepté, en unanimité, les démissions de Monsieur Jean Zeimet et Monsieur Michel Colaci de leur poste d'administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Frederick Thomas et Monsieur Paul Worth comme nouveaux administrateurs de la société.

3. Le conseil d'administration se composera des administrateurs suivants qui sont élus pour une année jusqu'à la prochaine assemblée générale:

Monsieur Karl Horsburgh,

Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Frederick Thomas, chartered accountant, demeurant à Waldbredimus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh / C. Floroiu / M. Colaci

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62924/759/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

GuardONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.531.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(62915/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 57.000.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 26 novembre 1996, publiée au Mémorial C, numéro 67 du 13 février 1997.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 177 du 10 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62916/228/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 57.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(62917/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

IBI CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 87, boulevard Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 43.931.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62932/759/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HERENCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 31.719.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HERENCIA S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 2 octobre 1989, publiée au Mémorial C, numéro 56 du 17 février 1990.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 552 du 18 novembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62918/228/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HERENCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 31.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(62919/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

STECATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9443 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STECATEX S.A., avec siège social à Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch, le 23 mai 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 20216.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Dehenain, gérant de société, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Laurent Huyberechts, expert-comptable, demeurant à Bruxelles. Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-9443 Kautenbach, 10, rue de Vianden et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts.

2) Modification de l'objet social de la société et de l'article 4 des Statuts.

3) Nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9443 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

Suite à ce transfert de siège le premier alinéa de l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Kautenbach.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la création et l'exploitation de centres de lavages de voitures et camions, l'activité de grossiste en véhicules automobiles d'occasion, la location de véhicules de cérémonies. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à en faciliter la réalisation. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer les débouchés ou à en faciliter les activités.

En outre la société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Conseil d'Administration actuellement en cours et lui donne décharge à compter d'aujourd'hui, à savoir:

- Madame Joëlle Mamane.
- Madame Hélène Christine Avramides.
- Monsieur Albert Aflalo.

L'assemblée générale accepte la démission de l'Administrateur-Délégué Madame Joëlle Mamane, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

L'assemblée générale accepte la démission du Commissaire aux Comptes actuellement en cours et lui donne décharge à compter d'aujourd'hui, à savoir:

- La société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel Louis Jean Dehenain, ayant son domicile au boulevard du Souverain, 208, à B-1160 Auderghem.
- Madame Odette Berthe Henriette Stoefs, demeurant boulevard du Souverain, 208 à B-1160 Auderghem.
- La S.P.R.L. JADER INTERNATIONAL, dont le siège social est situé rue de la Consolation 12-14 à B-1030 Bruxelles.
- Est nommé Administrateur-Délégué, Monsieur Daniel Louis Jean Dehenain, prédit.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

- S.C.P.R.L. BFS-DEHENAIN, DENEBOURG, FINOLD & ASSOCIES, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 50, quai du Commerce, siège d'exploitation à L-9663 Kautenbach, 10, rue de Vianden.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. L. J. Dehenain, R. Gierenz, L. Huyberechts, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2000, vol. 853, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 octobre 2000.

C. Doerner.

(63048/209/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HOLCO S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,-.**Siège social: Luxembourg, 99, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 69.241.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62922/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.063.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 19 juillet 1999

Transfert du siège social à partir du 20 juillet 1999:

du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62925/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

L. CAP. S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 40.932.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de L. CAP S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 23 juillet 1992, publiée au Mémorial C, numéro 533 du 19 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 12 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 253 du 4 avril 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62952/228/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

L. CAP. S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 40.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder.

(62953/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.050.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 19 juillet 1999

Transfert du siège social à partir du 20 juillet 1999:
du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62926/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HSG REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.740.

—
Conseil d'administration:

Monsieur Stig J. Pettersen, Vice President Financial Control, HELICOPTER SERVICES GROUP ASA, demeurant à Oslo, Norvège,

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue Beaumont,

Monsieur David A. Harrison, Senior Vice President Finance, HELICOPTER SERVICES GROUP, demeurant à Aberdeen, Scotland.

Réviser indépendant:

ARTHUR ANDERSEN & CO.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 avril 2000

L'assemblée générale du 27 avril 2000 a réélu Monsieur Tony Nordblad comme administrateur.

Messieurs Stig J. Pettersen et David A. Harrison ont été remplacés par Messieurs

Jo Mark Zurel, CFO de CHC HELICOPTER CORPORATION, demeurant à St John's; Terre-Neuve, Canada;

Svein Tore Resvold, Corporate Insurance Manager, CHC HELICOPTER CORPORATION, demeurant à Stavanger, Norvège, et

Atle H. Strømme, VP Finance, HELIKOPTER SERVICE AS, demeurant à Stavanger, Norvège.

Le mandat des administrateurs prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice fiscal se terminant le 30 avril 2001.

ERNST & YOUNG a été élue comme réviser d'entreprise. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice fiscal se terminant le 30 avril 2001.

Pour la société HSG REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62927/682/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HSG REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.740.

—
Conseil d'administration:

Monsieur Jo Mark Zurel, CFO de CHC HELICOPTER CORPORATION, demeurant à St John's, Terre-Neuve, Canada;

Monsieur Svein Tore Resvold, Corporate Insurance Manager, CHC HELICOPTER CORPORATION, demeurant à Stavanger, Norvège; et

Monsieur Atle H. Strømme, VP Finance, HELIKOPTER SERVICE AS, demeurant à Stavanger, Norvège;

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Réviser indépendant:

ERNST & YOUNG.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 août 2000

L'assemblée générale du 24 août 2000 a réélu comme administrateurs: Messieurs Jo Mark Zurel, Svein Tore Resvold, Atle H. Strømme et Tony Nordblad.

Le mandat des administrateurs prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice fiscal se terminant le 30 avril 2001.

ERNST & YOUNG a été réélue comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice fiscal se terminant le 30 avril 2001.

Pour la société HSG REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62928/682/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HYPROMAT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 38.422.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62929/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HYPROMAT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 38.422.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62930/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

HYPROMAT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 38.422.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(62931/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 66.006.

Resolution of the Board of Directors

The Board of Directors takes the following resolution, which is signed and dated by all Directors:

- The Board appoints Miss Audrey Saunders as authorised signatory to the Company.

7th March 2000.

R. Page / S. Hutchings / S. Gibson.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62937/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

ICA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.867.

Conseil d'administration:

Monsieur Johan Röhss, Directeur de ICA HANDLARNAS AB, demeurant Vallgatan 7, Solna, Suède.

Monsieur Ulf Nyström, Executive Vice President de ICA HANDLARNAS AB, demeurant à Stockholm, Suède, Odengatan 69.

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue Beaumont,

Réviseur indépendant:

ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 avril 2000

Lors de l'assemblée générale du 6 avril 2000 ont été réélus comme administrateurs Messieurs Tony Nordblad et Johan Röhss.

Monsieur Ulf Nyström a été remplacé par Monsieur Bosse Gustafsson, Vice President Group Accounting, ICA AB, demeurant à Vallgatan 7, Solna, Suède.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

La Fiduciaire ERNST & YOUNG a été réélue comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour la société ICA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62933/682/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

OREDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour OREDA S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(63002/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

OREDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 40.573.

L'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCO-LUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

La même Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arno.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour OREDA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63003/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

IMMO SHARP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.
R. C. Luxembourg B 49.770.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 juin 2000

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:
Etant donné que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirent après cette assemblée, les nouveaux mandats se constituent comme suit:

Administrateurs:

Monsieur Guy Weimerskirch, agent immobilier, L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel,
Madame Sonja Weimerskirch-Schmitz, employée privée, L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel,
Monsieur Horst Heinzius, employé privé, L-8264 Mamer, 1, Roude Wee.

Administrateur-délégué:

Monsieur Guy Weimerskirch, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités «Syrdal».

Les mandats sont donnés pour une période de six années et expireront par conséquent après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Hunsdorf, le 15 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62935/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LATAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 43.148.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LATAM INTERNATIONAL S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 26 février 1993, publiée au Mémorial C, numéro 245 du 26 mai 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 9 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 744 du 7 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,
qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62961/228/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LATAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 43.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder.

(62962/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

INTERNATIONAL DATA PROCESSING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.236.

—
*Extrait sincère et conforme de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire en date du 19 octobre 2000 au siège de la société*

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à partir du 20 octobre 2000 du 12, Cité Pescher à L-8035 Strassen au 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen.

Strassen, le 24 octobre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 545, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62940/678/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

**IXO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
(anc. INFOSOURCES INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.501.

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFOSOURCES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg section B numéro 63.501, constituée suivant acte reçu le 24 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 19507 de 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Christel Girardeaux, Account Manager demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michele Canepa, Account Manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Thibal, Account Manager, demeurant à Diekirch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en IXO INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.»

3. Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IXO INTERNATIONAL S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IXO INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des 5 (cinq) administrateurs suivants: Monsieur Henri Lastenouse, Monsieur Bruno Laforestrie, Monsieur Cyril Zimmermann, Monsieur Karim Choukri et Monsieur Magnus Schiller.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Christophe Sapet, directeur financier, demeurant à Paris (France).

2) Monsieur Jérôme Rigaud, directeur général, demeurant à Paris (France).

3) Monsieur Philippe Favrot, directeur de sociétés, demeurant à Lyon (France).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.
 Signé: C. Girardeaux, M. Canepa, M. Thibal, J. Elvinger.
 Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

J. Elvinger.

(62936/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

JONAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
 R. C. Luxembourg B 41.709.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature

L'Administrateur-délégué

(62943/739/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MULTI-NATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 H. R. Luxemburg B 72.745.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend, den vierundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze in Junglinster.

Sind erschienen:

Herr Wojciech Kurowski, Landwirt, wohnhaft zu 84-252 Orle, (Polen),
 hier vertreten durch Frau Simone Wallers, Bankangestellte, wohnhaft in Bettemburg,
 auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden.

1. Die Aktiengesellschaft MULTI-NATIONAL FINANCE HOLDING S.A., mit Sitz in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, H.R. Luxemburg Sektion B 72.745, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 11. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 64 vom 19. Januar 2000;

2. Das Gesellschaftskapital beträgt vierzigtausend Euro (40.000,- EUR) und ist eingeteilt in vierhundert (400) Aktien von jeweils hundert Euro (100,- EUR);

3. Herr Wojciech Kurowski, vorgeannt und hier vertreten wie vorerwähnt, ist alleiniger Inhaber aller Aktien vorgeannter Gesellschaft geworden und beschliesst in dieser Eigenschaft die Gesellschaft MULTI-NATIONAL FINANCE HOLDING S.A. aufzulösen und zu liquidieren und er erklärt, dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst ist vom heutigen Tage an gerechnet durch Übernahme aller Aktiva und Passiva derselben Gesellschaft.

Sämtliche Aktienzertifikate sowie das Aktienregister wurden annulliert.

4.- Den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar wird volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

5.- Die Geschäftsbücher der aufgelösten Aktiengesellschaft MULTI-NATIONAL FINANCE HOLDING S.A. werden während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Wallers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2000, vol. 511, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, erteilt.

Junglinster, den 7. November 2000.

J. Seckler.

(62993/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KAROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 47.898.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62944/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KEVKEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.163.

Contrat de cession de parts sociales

Entre d'une part:

(1) MM. Ken Haddadi et Mark Klavir, demeurant à Luxembourg, les acheteurs, et

(2) MASKIT, S.à r.l., ayant son siège social au 138, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg, le vendeur.

Il a été exposé ce qui suit:

(A) Le vendeur est propriétaire de 50 parts de LUF 5.000,- (cinq mille francs luxembourgeois) chacune (les «parts») de KEVKEN, S.à r.l. (la «société»), ayant son siège social à Luxembourg, société de droit luxembourgeois (numéro de registre de commerce Luxembourg B 59.163), ayant un capital social de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté comme suit:

MASKIT, S.à r.l.	50 parts
Kanhedi Haddadi.	50 parts
Total:	100 parts

Il est convenu ce qui suit:

1. Vente de parts sociales

Vente de parts

Conformément aux autres termes et conditions de ce contrat exposés ci-après, le vendeur accepte de vendre et les acheteurs d'acheter 50 parts de la société libre de tout gage et de charges, et de tous autres droits et intérêts du vendeur avec, contre ou dans la société, et ceci dans les proportions suivantes:

Parts à Mark Klavir	1 part
Parts à Ken Haddadi	49 parts
Total:	50 parts

2. Prix

Sous réserve des garanties et autres conditions exposées dans les paragraphes 3 et 4 ci-joints, le vendeur comme propriétaire est d'accord de vendre et l'acheteur est d'accord d'acheter du vendeur 50 parts de la société mentionnée ci-avant pour une valeur totale de LUF 2.200.000,- (deux millions deux cent mille francs luxembourgeois).

Cette somme est payable avant le 15 juin 2000, déduction faite de tout acompte payé par l'acheteur au vendeur tel que convenu.

En considération de ce contrat les acheteurs sont d'accord et le vendeur a accepté de recevoir LUF 200.000,- (deux cent mille francs luxembourgeois) comme acompte payé à la signature.

3. Garanties

Le vendeur garantit aux acheteurs:

(1) Qu'il est l'unique propriétaire des parts mentionnées ci-avant comme exposé dans la partie (A) de ce contrat;

(2) Que la société n'est pas engagée dans un litige ou différend comme partie demanderesse ou défenderesse, qu'il n'y a pas de telles procédures en attente, de ou contre la société, ou de menace de telles procédures, et qu'il n'y a pas de faits donnant vraisemblablement lieu à des litiges ou différends;

(3) Qu'il y a eu divulgation complète de toutes les informations relatives aux actifs, passifs et passifs latents de la société et que le vendeur confirme qu'à sa connaissance il n'y a pas de passifs ou engagements ou autres choses qui pourraient conduire à une revendication ou une plainte faite contre la société;

(4) Que tous les livres statutaires et comptes de la société et que toutes les déclarations annuelles résultantes sont en ordre et sont à jour au moment de ce contrat (15 juin 2000);

(5) Que les particuliers en partie (A) de ce contrat sont correctement mentionnés;

(6) Que la société n'est pas endettée envers une personne, une société ou entité autre que celles connues par le vendeur et les acheteurs au moment de la signature de ce contrat.

4. Autres conditions

5. Loi applicable

Ce contrat sera gouverné et interprété en conformité avec la loi luxembourgeoise. Tout litige ou contestation éventuelle issu de ce contrat devra être résolu devant les tribunaux, selon les règles de justice luxembourgeoises, et comme prévu dans la procédure du Code civil, un tel jugement sera définitif et sans recours.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2000 en quatre exemplaires.

Les acheteurs:

Mark Klavir,
Ken Haddadi.

Le vendeur MASKIT, S.à r.l.:

Mark Klavir,
Shane Benett,
Kevin Chiswell.

La société représentée par ses administrateurs / son gérant reconnaît le contrat de cession de parts sociales exposé ci-avant.

Signature

Administrateurs / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 517, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62945/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Hélène Müller, juriste, demeurant à Grevenmacher, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, en vertu d'un pouvoir lui délivré le 23 octobre 2000.

Ledit pouvoir, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La société anonyme KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 70.610, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 713 du 24 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean Seckler:

- en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 102 du 31 janvier 2000;
- en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 403 du 7 juin 2000;
- en date du 17 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 412 du 9 juin 2000;
- en date du 28 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 514 du 19 juillet 2000;
- en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 591 du 18 août 2000;
- en date du 7 mai 2000, publié au Mémorial C, numéro 655 du 13 septembre 2000;

- en date des 28 juin 2000, 19 juillet 2000, 24 juillet 2000, 31 juillet 2000, 8 août 2000, 24 août 2000, 8 septembre 2000, 15 septembre 2000, 22 septembre 2000, 4 octobre 2000 et du 11 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à cent trente-huit millions douze mille sept cents euros (138.012.700,- EUR), représenté par treize millions huit cent un mille deux cent soixante-dix (13.801.270) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3.- La société a un capital autorisé fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000,- EUR), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, fixé par l'article 5 des statuts.

4.- En vertu du même article 5 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à assortir l'émission des actions nouvelles d'une prime d'émission dont il fixera lui-même le montant;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.- En sa réunion du 23 octobre 2000, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit millions douze

mille sept cents euros (138.012.700,- EUR) à cent trente-huit millions cinq cent douze mille sept cents euros (138.512.700,- EUR), par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

6.- Les actions nouvelles ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par les actionnaires actuels de la société en proportion de leur participation actuelle dans le capital social, ce dont il est justifié au notaire soussigné par les bulletins de souscription des actionnaires ainsi que par une attestation bancaire.

7.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent trente-huit millions cinq cent douze mille sept cents euros (138.512.700,- EUR), représenté par treize millions huit cent cinquante et un mille deux cent soixante-dix (13.851.270) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Version allemande:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundertachtunddreissig Millionen fünfhundertzwölftausendsiebenhundert Euros (138.512.700,- EUR) eingeteilt in dreizehn Millionen achthunderteinundfünfzigtausendzweihundertsiebzig (13.851.270) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euros (10,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à la somme de 20.169.950,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2000, vol. 511, fol. 70, case 6. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62946/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A. 1929, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 70.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62947/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LUXCLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 600.000,- LUF.

Siège social: Steinsel, 22, rue de la Forêt.

R. C. Luxembourg B 74.760.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 octobre 2000

Monsieur José Manuel Ferreira Sousa a été nommé en tant que gérant supplémentaire.

Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme

Pour publication

LUXCLEAN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62973/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KORSNÄS RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.097.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1999

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1999 a décidé:

1. Changement des actions existantes en actions sans désignation de valeur nominale.
2. Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en euros (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,- = LUF 40,3399.
3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Fixation du nouveau Capital à EUR 1.239.467,62, qui sera représenté par 50.000 actions entièrement libérées.»

Pour la société KORSNÄS RE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62948/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LA ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.693.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LA ONE S.A.
Signature
Un Administrateur

(62957/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MONTALBANO ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.541.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2000 qui s'est tenue à Luxembourg auprès du siège social, que:

Septième résolution

L'assemblée générale prend connaissance des démissions des administrateurs Mademoiselle Martine Schaeffer et Monsieur Oreste Severgnini et du Commissaire aux Comptes, Madame Gerty Marter, et elle les accepte. La décharge pleine et entière leur est accordée.

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux membres du conseil d'administration Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat en Italie, demeurant à Milan, 3, Largo Donegani, et Monsieur Paolo Nodari, avocat en Italie, avec adresse professionnelle à Milan, 12, via Senato.

De sorte que le nouveau Conseil d'Administration se composera comme suit:

Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat en Italie, demeurant 3, Largo Donegani, Milan, Italie;
Monsieur Paolo Nodari, avocat en Italie, avec adresse professionnelle au 12, via Senato, Milan, Italie;
Monsieur Marco Sterzi, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Suite à la démission du Commissaire aux Comptes, Madame Gerty Marter, l'assemblée générale décide de nommer nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Achille Severgnini, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Milan, 9, via Camperio.

Le mandat du nouveau Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi

(62988/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 46.132.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LARANAGA INTERNATIONAL S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 16 décembre 1993, publiée au Mémorial C, numéro 99 du 17 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 366 du 31 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège et la suppression du capital autorisé.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg et la suppression du capital autorisé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62959/228/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LARANAGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aérolog Center.
R. C. Luxembourg B 46.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder.

(62960/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

NB REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.679.

*Assemblée Générale 2000 - Comptes 1999**Conseil d'administration*

Monsieur Arne Liljedahl, Senior Vice President, demeurant à S-105 72 Stockholm, Suède.

Monsieur Kjell Oldén, Senior Vice President, demeurant à S-105 72 Stockholm, Suède.

Monsieur Tony Nordblad, Gérant de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2000

L'assemblée générale du 10 mai 2000 a réélu comme administrateurs Messieurs Arne Liljedahl, Kjell Oldén, Tony Nordblad. Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

KPMG AUDIT a été élu Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour NB REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62995/682/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LEAD AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.906.

Le soussigné,

Nom: M. Arama Michel
Profession: administrateur de société
demeurant à: Luxembourg

accepte par la présente, à compter du 31 juillet 2000, de démissionner de sa fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.906, ayant pour dénomination:

LEAD AUTO S.A. constituée en date du 4 avril 1995 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg, en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis au tribunal d'arrondissement.

Le 31 juillet 2000.

Lu et approuvé, bon pour résiliation du mandat

Signature

(62963/761/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.084.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62949/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.084.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 15.45 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré, demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.250 actions était représentée et que donc l'assemblée pourrait discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

S. W. Baker / C. Néré / D. E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62950/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.084.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KYLE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 2 octobre 2000, que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés.
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000.
- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62951/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LE COIFFEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 22B, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 66.030.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62964/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

POSTEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.905.

*Assemblée générale 2000 - Comptes 1999**Conseil d'administration*

Monsieur Dag Hasslegren, Senior Director of Finance, POSTEN AB, demeurant à Vasagatan 7, S-105 00 Stockholm;
Monsieur Christer Magnusson, Security Director and Risk Manager, POSTEN AB, residing at Vasagatan 7, S-105 00 Stockholm;

Monsieur Dan Hoflund, Legal Consul, POSTEN AB, residing at Vasagatan 7, S-105 00 Stockholm;

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director of SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l., demeurant au 11, rue Beaumont, Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2000

L'assemblée générale du 3 mai 2000 a réélu comme administrateurs: Messieurs Dag Hasslegren et Tony Nordblad.

Messieurs Christer Magnusson et Dan Hoflund ont été remplacés par

Monsieur Lennart Lundgren, Managing Director, POSTEN FÖRSÄKRINGS AB demeurant à Mäster Samuelsgatan 70, S-105 00 Stockholm, et

Monsieur Stig Elofson, Deputy General Consul, POSTEN AB (publ) demeurant à Mäster Samuelsgatan 70, S-105 00 Stockholm.

Le mandat des administrateurs prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

KPMG AUDIT a été réélue comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

Pour POSTEN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63012/682/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LEKEREN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 44.096.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LEKEREN HOLDING S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 21 mai 1993, publiée au Mémorial C, numéro 396 du 31 août 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 186 du 14 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 août 2000.

E. Schroeder.

(62965/228/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LEKEREN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 44.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2000.

E. Schroeder.

(62966/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

SECO SAFE, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.758.

Comptes 1999

Conseil d'administration

Monsieur Jan Nyvall, Manager Accounting, SECO TOOLS AB, demeurant à S-737 82 Fagersta, Suède;
Monsieur Per Olof Andersson, Risk Manager, SANDVIK AB, demeurant à S-811 81 Sandviken, Suède;
Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l., demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 2000

L'assemblée générale du 3 avril 2000 a réélu comme administrateurs Tony Nordblad, Jan Nyvall. Per Olof Andersson a été remplacé par Monsieur Sture Lindberg, Financial Controller, SECO TOOLS AB, demeurant à S-737 82 Fagersta, Suède. Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2000.

KPMG AUDIT a été réélu comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice de l'année 2000.

Pour la société SECO SAFE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 545, fol. 67, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63030/682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LITTLE INDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 17, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 68.508.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Mazumder Basher-Johara, commerçante, demeurant à L-8034 Strassen, 3, rue Dicks.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société à responsabilité limitée de LITTLE INDIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1351 Luxembourg, 17, rue du Commerce, R.C. Luxembourg section B numéro 68.508, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 325 du 7 mai 1999, et une cession de parts sociales a eu lieu sous seing privé en date du 21 septembre 1999, dont publication au Mémorial C, numéro 892 du 25 novembre 1999,

avec un capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

La soussignée en tant qu'associée unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée LITTLE INDIA, S.à r.l.

L'associée unique déclare que la liquidation a eu lieu aux droits des parties et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1351 Luxembourg, 17, rue du Commerce.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Basher-Johara, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2000, vol. 511, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler.

(62967/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FUTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société MILLENNIUM ASSET ADMINISTRATION CORP., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Geneva Place, Watherfront Drive, 3rd floor, (Iles Vierges Britanniques),
ici représentée par Monsieur Carlo Acampora, gestionnaire de fortune, demeurant à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, en vertu d'une procuration générale.

2.- La société MILLENNIUM AUDITING CORP., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Geneva Place, Watherfront Drive, 3rd floor, (Iles Vierges Britanniques),
ici représenté par Monsieur Carlo Acampora, préqualifié, en vertu d'une procuration générale.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme holding sous la dénomination de FUTURE HOLDING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que l'enregistrement et la mise en valeur de la marque FUTURE.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et est mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en seule fois, ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versement en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves au capital;

- à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. Les actions son nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui ne pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présentes statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à seize heures au siège social ou à tout autre endroit désigné par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée par la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société MILLENNIUM ASSET ADMINISTRATION CORP., prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- La société MILLENNIUM AUDITING CORP., prédésignée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Carlo Acampora, gestionnaire de fortune, demeurant à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
- b) La société WORLD ADMINISTRATION CORP., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Geneva Place, Waterfront Drive, 3rd floor, (Iles Vierges Britanniques).
- c) La société WORLD INVESTMENT SERVICE CORP., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Geneva Place, Waterfront Drive, 3rd floor, (Iles Vierges Britanniques).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Cinquième résolution

Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Acampora, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2000, vol. 511, fol. 77, case 11. – Reçu 12.500 rancs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2000.

J. Seckler.

(63095/231/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

LOHMANN ETIKETTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 23.033.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(62971/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.373.

Le bilan au 31 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62954/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.373.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 avril 2000

L'assemblée était ouverte à 16.15 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Simon W. Baker, demeurant à Steinsel. Le président a désigné comme secrétaire Mlle Corinne Néré demeurant à Luxembourg. L'assemblée a élu Mlle Dawn E. Shand à Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.251 actions était représentée et que donc l'assemblée pourrait discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits pour la période se clôturant au 31 octobre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 octobre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. L'Assemblée Générale décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.30 heures.

S.W. Baker / C. Néré / Dawn E. Shand

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62955/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA MARRE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 2 octobre 2000, que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 1999 sont approuvés
- La perte pour l'exercice est reportée aux comptes de l'année 2000

- Décharge est donnée aux administrateurs et à CARDINAL TRUSTEES LIMITED (British Virgin Islands), le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période, et leur mandat est renouvelé pour l'exercice au 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62956/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

RCI LUX. INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 67.224.

In the year two thousand, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RCI LUX. INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company), having its registered office at L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, trade register Luxembourg section B number 67.224, incorporated by deed dated on November 30, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 72 of February 5, 1999; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Daniela Weber, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 5,250 (five thousands two hundred and fifty) shares of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To reallocate a part of the current undistributable issue premium item funds to a distributable reserve item of the balance sheet and the balance of USD 52,500.- to the legal reserve.

2.- To grant the necessary powers to the management of the company to carry out the distribution of the distributable funds.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided:

- to reallocate a part of the current undistributable issue premium item funds of the company, by an amount of USD 914,935,200.- (nine hundred fourteen million nine hundred thirty-five thousand and two hundred United States dollars) to a distributable reserve item of the balance sheet;

- to reallocate the balance of the current undistributable issue premium item funds of the company, by an amount of USD 52,500.- (fifty-two thousand and five hundred United States dollars) to the legal reserve item of the balance sheet.

That issue premium has been constituted and allocated at the time of the incorporation's deed of the company, dated November 30, 1998.

Second resolution

It is decided to grant to the management of the company the necessary powers to carry out the distribution among the current shareholder(s) of the funds distributable now by virtue of the here-above resolution, in proportion to their shareholding.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RCI LUX. INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 67.224, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 du 5 février 1999 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Daniela Weber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réaffecter une partie des fonds relevant actuellement du poste fonds prime d'émission non-distribuable à un poste de réserve distribuable du bilan, et le surplus de USD 52.500,- à la réserve légale.

2.- Conférer les pouvoirs nécessaires à la gérance de la société aux fins de procéder à la distribution des sommes distribuables.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé:

- de réaffecter une partie des fonds relevant actuellement du poste fonds prime d'émission non-distribuable de la société, à concurrence d'un montant de USD 914.935.200,- (neuf cent quatorze millions neuf cent trente-cinq mille deux cents dollars des Etats-Unis) à un poste de réserve distribuable du bilan;

- de réaffecter une partie des fonds relevant actuellement du poste fonds prime d'émission non-distribuable de la société, à concurrence d'un montant de USD 52.500,- (cinquante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis) au poste de réserve légale du bilan;

Cette prime d'émission a été constituée et affectée au moment de l'acte de constitution de la société, en date du 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

Il est décidé de conférer à la gérance de la société les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder à la distribution parmi les associés des sommes désormais distribuables en vertu de la décision prise ci-avant, et ce proportionnellement à leur participation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Weber, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2000.

J. Elvinger.

(63017/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MAISON-ER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 62.914.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre, que:

* La société BOWI CAPITAL INC., société ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur François Winandy.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 82, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62976/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MAINTENANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall».
R. C. Luxembourg B 55.569.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000. FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
(62975/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MARKET RESEARCH GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 59.712.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000. Signature.
(62977/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MAST ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 63.203.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.
(62978/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.100.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

(62989/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.100.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2000 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Serge Hirsch, chef comptable, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62990/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MEDIA-POOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.298.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 79, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Signature.

(62979/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MELUSINE PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg-Howald, 30, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.099.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELUSINE PRODUCTIONS

Signature

(62982/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

MENTAL EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 48.050.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 6 novembre 2000, vol. 176, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(62983/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 6 juin 2000

L'assemblée a été ouverte à 14.00 heures au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Monsieur Michel Colaci demeurant à Soleuvre. Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Karl Horsburgh demeurant à Septfontaines et l'assemblée a élu Monsieur Neil Medlyn demeurant à Steinfort scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et que donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Décision:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close à 15.00 heures.

M. Colaci / K. Horsburgh / N. Medlyn

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63020/759/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.

RESOURCE TAX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2000

L'assemblée a été ouverte à 12.00 heures au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée était présidée par Monsieur Michel Colaci, demeurant à Soleuvre. Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Karl Horsburgh demeurant à Septfontaines et l'assemblée a élu Monsieur Neil Medlyn demeurant à Steinfort scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et que donc l'assemblée pouvait discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999 et du 30 juin 2000.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Démission de Mme Claire Medlyn, M. Neil Medlyn et Karl Horsburgh.
4. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
5. Election du commissaire aux comptes.
6. Changement concernant le pouvoir de signature sur le compte de la société.
7. Changement du siège de la société.
8. Changement du nom de la société.

Décisions:

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1999 et pour les six mois se terminant le 30 juin 2000 ont été unanimement approuvés. Les administrateurs ont informé les actionnaires que la société a fait une perte de plus de 75% du capital social. Conformément à l'article 100 de la loi concernant les sociétés commerciales, HORSBURGH & CO S.A. a déclaré qu'elle continuera de supporter financièrement la société.

2. Les actionnaires ont unanimement accordé décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes qui étaient en fonction le 31 décembre 1999.

3. Les actionnaires acceptent la démission en tant qu'administrateurs de Mme Claire Medlyn et de Messieurs Neil Medlyn et Karl Horsburgh.

4. Les actionnaires nomment comme nouveaux administrateurs Mlle Britta Hans demeurant à Trier/Allemagne, Mlle Anabela Inverno, demeurant à Arlon/Belgique. Le nouveau conseil d'administration se compose donc comme suit:
Michel Colaci, Mlle Britta Hans, Mlle Anabela Inverno.

5. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, est réélu pour une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

6. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Il en sera de même en ce qui concerne les pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la société.

7. Le siège de la société sera transféré du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

8. Le nom de la société sera changé dans le cadre de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui sera tenue par-devant notaire. En ce sens, une procuration sera donnée à Mme Cristina Floroiu pour représenter les actionnaires de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close à 13.00 heures.

M. Colaci / K. Horsburgh / N. Medlyn

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63021/759/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2000.
